







# Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-422-5-1
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Esther Paquet 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
idi-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP IDI et TSA 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
idi-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

Ce certificat permet aux étudiants d'intervenir non seulement auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle (DI), mais aussi auprès de celles présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Ce programme est axé sur les approches inclusives et la participation sociale, qui orientent le raisonnement clinique et la finalité de l'intervention sur les besoins, les capacités et le potentiel de la personne et de sa famille.

## Objectifs

Permettre aux étudiants de développer les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires à une intervention inclusive visant la réalisation du projet de vie et la participation sociale des personnes qui présentent une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce programme permet en outre à l'étudiant : d'acquérir de solides connaissances théoriques relatives aux incapacités intellectuelles et aux TSA; de développer des capacités et des stratégies d'intervention inclusive auprès de la personne, sa famille, son réseau de services et sa communauté, centrées sur les besoins et sur l'élimination des obstacles à la participation sociale; de connaître l'organisation et l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires; d'acquérir des notions de droit et d'éthique relatives à l'intervention et à la dispensation de services auprès des personnes ayant une DI ou un TSA; de développer un point de vue critique sur les approches et modèles utilisés au Québec, de même que sur sa propre pratique professionnelle.

## Forces

- Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage sont dynamiques ce qui établit des liens entre la théorie et la pratique par des études de cas, des vignettes cliniques et autres.
- Ce certificat peut faire partie d'un baccalauréat par cumul avec appellation : le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
  - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au programme ou
  - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.
- Base universitaire
  - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat). et
  - avoir une expérience pertinente de travail rémunérée ou bénévole d'au moins un an (attestations requises).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 1 an, attestations requises.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> juin 2021

### Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

### Été

- **Été 2021:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021

## Structure du programme (1-422-5-1)

Version 00 (A13)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

**SEGMENT 70**

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Notions fondamentales**

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0S
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0J
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0S

**Bloc 70B Intervention spécifique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0J
IDI 2120	Intervenir avec les personnes ayant un TSA	3.0S

**Bloc 70C Intervention et problématique reliées**

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3040G	Cadre juridique de l'intervention	3.0	IDI 2140	Intervenir avec les réseaux social et de services	3.0J
IDI 2130	Intervenir avec les familles	3.0S	IDI 3030	Comportements excessifs et intervention inclusive	3.0J

**Bloc 70D Formation complémentaire**

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0	PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0J
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0J	PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0J S
PEF 2060	Observation et évaluation de l'enfant	3.0S	SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0	SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S			

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Petite enfance et famille	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-253-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Toxicomanies : prévention et réadaptation	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-420-5-0	Soir

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.